

## AVIS À LA POPULATION : RECTIFICATIF

### RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE A ETUDE ET RAPPORT D'INCIDENCES

#### DEMANDEUR:

CALCAIRES DE FLORENNES s.a.  
Rue de Corenne – 60 - 5620 FLORENNES

#### OBJET :

- 1) Demande d'un permis unique de classe 1 relatif à des travaux de remblayage et de réaménagement au sein du site des Calcaires de Florennes au moyen de terres provenant des travaux de terrassement nécessaires à l'extension de la base aérienne de Florennes.

Des informations seront également disponibles concernant la prochaine demande de révision partielle du plan de secteur visant à l'extension des activités extractives des Calcaires de Florennes.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, CALCAIRES DE FLORENNES vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation et d'une séance de questions-réponses.

La commune de Florennes a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

La réunion d'information aura lieu le **04 octobre 2021 à 18h00**

Adresse du jour : **Salle communale de Morialmé – Grand'Place, 157**  
5621 FLORENNES (Morialmé)

Cette présentation a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter le projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés lors de la réalisation de l'évaluation des incidences du projet ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'évaluation des incidences du projet.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant la date de la tenue de la réunion d'information préalable, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'évaluation des incidences du projet, en les adressant par écrit au collège communal de la commune sur laquelle le projet est implanté, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

#### Pour la Commune de Florennes:

en les envoyant au Collège communal de Florennes, Place de l'hôtel de ville ; 1 - 5620 Florennes  
ou par courriel à [administration@florennes.be](mailto:administration@florennes.be);  
tel : 071/68.14.65

#### ET pour le Demandeur :

en les envoyant à – CALCAIRES DE FLORENNES s.a. – A l'attention de Mr Michel Evrard – Rue de Corenne, 60  
– 5620 Florennes  
ou par courriel à [michel.evrard@calcairesdeflorennes.be](mailto:michel.evrard@calcairesdeflorennes.be)  
tel : 071/68.99.62

Des informations peuvent être obtenues auprès de Mr Michel Evrard dont les coordonnées figurent ci-dessus